8ème année nº 25

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

3ème Edition nº 8
4 ème Edition nº 8
5 ème Edition nº 7

27 Juin 1960

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE — Zones III, IV, V

Les récentes pluies et l'accroissement du volume des fruits rendent indispensable l'exécution d'un nouveau traitement avant le 2 Juillet.

TORDEUSE ORIENTALE — Zones III, IV

Les dégâts provoqués sur les fruits par la chenille de ce lépidoptère vont s'intensifier en fonction de leur maturité (abricots, pêches, poires et pommes) et aussi du fait de l'aoûtement des pousses.

Nous rappelons que la lutte requiert trois traitements réalisés à 8-10 jours d'intervalle.

Commencer la série des traitements sur les fruits devant être récoltés au dours de la 2ème quinzaine de juillet.

OIDIUM DU POMMIER — Zones IIIet V

La maladie persiste dans certains vergers (Conflent et Cévennes) Répéter les traitements en évitant l'emploi du Soufre qui peut provoquer des brûlures au cours des chaudes journées estivales.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE — Zones III et IV

La maladie peut prendre une extension très grave en raison de la température élevée et de l'humidité consécutive aux récentes pluies. Exécuter d'urgence un traitement.

LE CONTROLEUR — L'INSPECTEUR

LL.TROUILLON — P. BERVILLE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.